



**Convention de gestion
conclue entre :
La Commission scolaire des Portages-de-
l'Outaouais
et l'École du Grand-Boisé
pour l'année scolaire 2017-2018**

Résolution : CE-15-16-046

Ensemble vers la réussite

Convention de gestion conclue entre la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et l'École du Grand-Boisé

Table des matières

	Pages
A. Les références au cadre légal et réglementaire	3
B. Le but de la convention	3
C. Le contexte particulier de l'établissement (Analyse de la situation)	4
D. Buts fixés par la convention de partenariat	5
E. Objectif 1	6
E. Objectif 2	7
E. Objectif 3	8
F. Les mécanismes de suivi et de reddition de compte mis en place par l'école	9
G. La durée de la convention	9
H. Les signatures	9

Convention de gestion conclue entre la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et l'École du Grand-Boisé

A. Les références au cadre légal et réglementaire

La convention de gestion et de réussite éducative entre la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et l'École du Grand-Boisé conclue dans le cadre des dispositions prévues à la Loi sur l'instruction publique et des règlements applicables à la Commission scolaire.

Pour cette convention entre la Commission scolaire et l'école, l'article 209,2 de la Loi sur l'instruction publique établit que :

La commission scolaire et le directeur conviennent annuellement, dans le cadre d'une convention de gestion et de réussite éducative, des mesures requises pour assurer l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue entre la commission scolaire et la ministre.

Un projet de la convention de gestion et de réussite éducative doit être soumis pour approbation au conseil d'établissement après consultation du personnel de l'établissement.

La convention de gestion et de réussite éducative est établie en tenant compte du plan de réussite de l'établissement et de sa situation particulière. Elle porte notamment sur les éléments suivants :

- 1 ° Les modalités de la contribution de l'établissement;
- 2° Les ressources que la commission scolaire alloue spécifiquement à l'établissement pour lui permettre d'atteindre les buts fixés et les objectifs mesurables prévus;
- 3° Les mesures de soutien et d'accompagnement mises à la disposition de l'établissement;
- 4° Les mécanismes de suivi et de reddition de compte mis en place par l'établissement.

La convention de gestion et de réussite éducative peut prévoir que les surplus de l'exercice financier précédent soient portés au crédit de l'établissement (art.96,24), dans le respect des règles budgétaire du Ministère et du cadre budgétaire de la Commission scolaire.

B. Le but de la convention

En 2008, la Loi sur l'instruction publique a été modifiée et a instauré un nouveau mode de gouvernance qui vise à assurer la cohérence et la complémentarité entre les actions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, des commissions scolaires et des établissements dans le respect de l'autonomie et des particularités de chaque commission scolaire et de la

spécificité de chaque établissement. Ces modifications viennent formaliser et articuler davantage l'instauration d'une gestion axée sur les résultats dans le réseau d'éducation, avec l'objectif d'augmenter la persévérance et la réussite scolaire des élèves.

En août 2010, la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais a convenu d'une première convention de partenariat 2010 - 2013 avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Comme il est établi dans la Loi, la Commission scolaire et le Ministère ont convenu des mesures requises pour assurer la mise en œuvre du plan stratégique de la Commission scolaire.

La convention de partenariat de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais a porté notamment sur :

- Les modalités de la contribution de la Commission scolaire à l'atteinte des cinq buts fixés et des objectifs mesurables déterminés par la ministre;
- Les principaux moyens que la Commission scolaire entend prendre pour s'assurer de l'atteinte des objectifs spécifiques qu'elle a établis dans son plan stratégique;
- Les mécanismes de suivi et de reddition de compte mis en place par celle-ci.

Pour faire suite à cette convention de partenariat, il appartient à la Commission scolaire de conclure une convention de gestion et de réussite éducative avec la direction de chacun de ses établissements.

C. Le contexte particulier de l'établissement

Analyse de situation

- *L'École du Grand-Boisé compte environ 440 élèves du préscolaire et du primaire, ceux-ci répartis en 19 classes. De plus, le Service de garde accueille environ 250 élèves.*
- *En 2016-2017, nous profiterons des agrandissements de l'école (12 locaux). Ainsi, nous aurons des espaces dédiés pour la bibliothèque, un laboratoire scientifique et arts plastiques, une salle de travail pour les enseignants, une salle polyvalente pour le Service de garde, 2 locaux pour notre service d'orthopédagogie, un local d'art dramatique. De plus, nous serons à aménager notre nouvelle cour d'école en tenant compte de notre réalité qui amène nos enseignants d'éducation physique à devoir utiliser régulièrement cet espace pour dispenser leurs cours.*
- *Nos familles anglophones comptent pour 35% de notre clientèle. Cette situation a des incidences majeures sur l'enseignement du français et de l'anglais. Du côté du français, il n'est pas rare d'accueillir des élèves qui ne parlent pas du tout notre langue tandis qu'en anglais, les défis sont différents. Plusieurs maîtrisent très bien cette langue, tandis que*

d'autres sont au début de leur apprentissage. Il y a donc une double réalité.

- *Le milieu favorisé et instruit dans lequel les élèves évoluent à la maison, fait en sorte que les attentes des parents à l'égard de l'école sont élevées (apprentissage, saines habitudes de vie et sécurité) ce qui amène l'équipe-école à bonifier son offre de services à bien des égards. De plus, plusieurs parents partagent leur expertise, passion sous forme d'ateliers et de conférences auprès de notre clientèle. Cet apport, de la part des familles, est considérable et permet d'enrichir le curriculum scolaire des élèves.*
- *La présence de la cabane à sucre et de l'érablière constitue aussi un attrait particulier. Les élèves ont la chance d'apprendre les différentes composantes de cette réalité de la cueillette à la récolte en passant par la transformation de l'eau d'érable jusqu'à la fabrication de différents produits de l'érable (sirop, bonbon, etc.). Cette connaissance des principes de base de l'acériculture leur permet de vivre de façon tangible un aspect de l'approche orientante et ce, dès leur plus jeune âge.*
- *Les élèves ont aussi la chance de pouvoir bénéficier de cours d'art dramatique tout au long de leur parcours scolaire (de la 1^{re} à la 6^e année). Ces cours sont inscrits au curriculum de l'école.*

D. Buts fixés par la convention de partenariat

1. Augmenter à 81% le taux de diplomation et de qualification, avant l'âge de 20 ans, d'ici juin 2020;
2. Diminuer à 20% le taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification parmi les élèves inscrits en FGJ, d'ici juin 2020;
Diminuer à 30 % le taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification parmi les élèves inscrits en FGA, d'ici juin 2020;
3. Augmenter à 85% le taux de réussite à l'épreuve de lecture de fin de 2^e cycle du primaire, d'ici juin 2020;
Augmenter à 85% le taux de réussite à l'épreuve de lecture de fin de 3^e cycle du primaire, d'ici juin 2020;
Augmenter à 80% le taux de réussite à l'épreuve de lecture de 3^e secondaire, d'ici juin 2020;
Augmenter à 92% le taux de réussite à l'épreuve d'écriture de 5^e secondaire, d'ici juin 2020;
4. Augmenter le taux d'élèves qui obtiennent une qualification au niveau des parcours de formation axée sur l'emploi (de 45% à 50% en FMS et de 18% à 22% en FPT, d'ici 2017);
5. Augmenter le taux d'élèves physiquement actifs;
Augmenter le taux d'élèves éprouvant un sentiment de sécurité dans nos établissements de 81% à 86% en 2017);
6. Augmenter à 200 le nombre de nouveaux élèves, de 19 ans et moins, inscrits annuellement en formation professionnelle.

Objectif 1	Lien avec la convention de partenariat
<i>Améliorer sa connaissance de la langue française.</i>	<i>2. Amélioration de la maîtrise de la langue française.</i>
Cible	Indicateur
<i>Augmenter de 2% la moyenne en lecture du 1^{er} au 3^e cycle.</i>	<i>Résultats de la 1^{re}, 2^e et 3^e étape de nos élèves en français lecture.</i>

Constats

Selon les données les plus récentes (2011) de Statistique Canada concernant la population de Chelsea :

Langues maternelles					
3 170 anglais	3 275 français	25 arabe	5 chinois	5 croate	5 tchèque
30 néerlandais	60 allemand	5 grec	5 hongrois	15 italien	5 japonais
5 coréen	5 norvégien	5 oromo	5 pendjabi	15 persan	25 polonais
30 portugais	5 roumain	10 russe	5 serbe	5 serbo-croate	5 slovaque
35 espagnol	5 suédois	5 autres			
Langues parlées à la maison					
3 580 anglais	3 130 français	5 arabe	10 allemand	15 polonais	5 portugais
15 espagnol	10 italien	5 mandarin	5 pendjabi	5 persan	5 russe

Cette pluralité linguistique n'est pas aussi présente au sein de notre école mais cela démontre tout de même une certaine réalité à laquelle nous sommes confrontés.

Langue maternelle des élèves de notre école	Langue parlée à la maison des élèves de notre école
Français	66%
Anglais	33%
Espagnol	0,4%
Allemand	0,4%
Russe	0,2%

Plusieurs parents souhaitent que leurs enfants apprennent le français mais ne les préparent pas au cours des 5 premières années de leur vie. Pour certains enfants, l'écart est grand et perdure pendant plusieurs années.

Moyens (ressources allouées par l'école)

<ul style="list-style-type: none"> - <i>Susciter l'intérêt de la lecture (aire de lecture appropriée qui donne le goût aux élèves de lire).</i> - <i>Jumelage des classes de plus grands avec les classes du préscolaire et du 1^{er} cycle dans le but d'amener les élèves à partager des lectures et leur intérêt pour la lecture.</i> - <i>Lors de cliniques préventives, modélisation de stratégies de lecture par une enseignante attitrée à cette tâche.</i> - <i>Favoriser la présence d'invités qui viendront partager une lecture aux élèves (sous forme de « l'heure du conte »).</i> - <i>Utiliser, pour les plus grands, une banque d'activités en lien avec les inférences.</i> - <i>Proposition d'abonnement au magazine Explorateurs.</i> 	
Utilisation de surplus budgétaires (10%)	
Ressources allouées à l'école (accompagnement souhaité)	
École du Grand-Boisé	2017 - 2018

Objectif 2	Lien avec la convention de partenariat
<i>Accepter sa différence et celle des autres (en favorisant de saines habitudes de vie dans le but d'augmenter l'estime de soi).</i>	<i>4. L'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements.</i>
Cible	Indicateur
<i>50% des élèves de l'école estiment avoir maintenu ou augmenté leur acceptation de soi et des autres sur notre échelle d'évaluation.</i>	<i>Deux cueillette de données (décembre et mai) à l'aide de l'outil d'auto-évaluation.</i>
Constats	
<p><i>L'altruisme, l'autonomie et le dépassement de soi constituent les trois valeurs que nous cherchons à promouvoir auprès de notre clientèle. L'altruisme demande une grande confiance en soi afin d'être en mesure de se montrer attentif au bien et au bonheur des autres.</i></p> <p><i>Certains enfants vivent des problèmes d'estime de soi et souffrent de cette situation. De là, découle parfois des paroles blessantes, des comportements inappropriés, violents, etc. Afin de les soutenir dans le développement d'une image positive de « qui ils sont », nous souhaitons vivre des moments forts et marquants pour leur cheminement.</i></p>	
Moyens (ressources allouées par l'école)	

- Offrir une variété de conférences (programmation connue des élèves, des parents et employés) sur une année et réinvestissement en classe sous forme de rédaction, réflexion, devoirs à la maison, etc.) sur le thème de l'acceptation de sa différence et celle de l'autre.
- Invitation aux parents (en faisant connaître nos intentions et le calendrier des conférences afin qu'ils puissent assister et entendre le même message que leur enfant) dans le but de faire du réinvestissement à la maison.
- Les sujets abordés seront variés mais viseront tous l'acceptation de soi et des autres (homophobie, nutrition, athlète olympique, épanouissement).

Utilisation de surplus budgétaires (10%)

Ressources allouées à l'école (accompagnement souhaité)

École du Grand-Boisé

2017 - 2018

Priorité	Lien avec la convention de partenariat
Améliorer le sentiment de sécurité des élèves à l'extérieur de la classe.	4. L'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements.

Constats

Selon les résultats du dernier questionnaire « sommaire du portrait de la sécurité à l'école : violence et intimidation (SÉVI) (2015-2016), 85,1% de tous les élèves (4^e-5^e et 6^e année) ayant répondu se sentent souvent ou toujours en sécurité. À noter que ce pourcentage est plus élevé que celui de la CSPO qui est de 83,2%.

La forme de violence la plus présente en 4^e année serait la violence sociale et en 5^e et 6^e année, la violence verbale.

Selon les élèves qui ont répondu avoir subi de la violence, celle-ci s'est manifestée particulièrement : Cour de récréation (82%), couloirs (18%), local du dîner (17%), salles de classe (16%), gymnase (16%).

La violence se passe surtout dans la cour de récréation autant en 4^e, 5^e et 6^e année. Le constat est le même pour la CSPO. Cette violence se passe pendant les pauses du midi et les récréations.

De plus, au Québec, le taux d'incidence critique dans une école a été fixé à 10%, soit un élève sur dix qui est victime d'intimidation, une fois ou plus par semaine. Un taux de 10% et plus signifie qu'une école devrait prendre très au sérieux la problématique de l'intimidation et se mobiliser collectivement (zone critique). Un taux de 5 à 9% devrait aussi amener un

questionnement de la part de l'école au sujet de la présence de l'intimidation dans son milieu (zone de surveillance).

6% des élèves qui ont répondu au questionnaire disent avoir été intimidés à l'école toutes les semaines ou plusieurs fois par semaine (zone de surveillance).

14,4% des élèves qui ont répondu au questionnaire disent que les adultes de l'école ont souvent ou toujours fait quelque chose pour les aider lorsqu'ils ont été témoins tandis que 35,8% disent que les adultes ont souvent ou toujours fait quelque chose pour les aider lorsqu'eux ou d'autres élèves ont demandé de l'aide.

Objectifs 3		Moyens (ressources allouées par l'école)
Élèves	<i>Amener les élèves à s'exprimer adéquatement et avec respect</i>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Enseignement aux élèves des comportements attendus dans différentes situations et dans les différents lieux de l'école (civisme);</i> – <i>Capsule aux élèves et acti-leaders sur répertoire de jeux.</i>
	<i>Amener les enfants victimes ou témoins de violence à dénoncer</i>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Diffusion régulière des moyens de dénonciation mis à la disposition des élèves et les inciter à le faire.</i>
Personnel	<i>Impliquer le personnel dans l'amélioration du climat de protection</i>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Révision du code de vie de l'école;</i> – <i>Révision du plan de surveillance en portant une attention particulière aux zones vulnérables et aux moments de la journée;</i> – <i>Formation des adultes de l'école aux différentes formes de violence et à l'intervention de l'adulte-témoin.</i>
Parents	<i>Informers les parents des mesures en place à l'école pour contrer la violence et l'intimidation</i>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Diffusion aux parents du résumé de notre plan de lutte</i> – <i>Communication aux parents, au moins 2 fois par année, des actions de l'école en matière de violence et d'intimidation</i>
Cible		Indicateur
<i>70% des élèves maintiennent ou augmentent leur sentiment de sécurité lors des récréations.</i>		<i>Deux cueillettes de données (décembre et mai) à l'aide de l'outil d'auto-évaluation.</i>
Utilisation de surplus budgétaires (10%)		
Ressources allouées à l'école (accompagnement souhaité)		

Objectif 4	Lien avec la convention de partenariat
<i>Opérer un virage santé en matière de saine alimentation; augmenter le nombre d'élèves physiquement actifs.</i>	<i>Orientation 4 : L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements.</i>
Constats (Analyse de situation et priorités dégagées)	
<i>Vivant dans un milieu très favorisé, les élèves ont régulièrement l'opportunité de pratiquer des activités physiques en compagnie de leurs parents mais aussi à l'école sous différentes formes. Nous souhaitons tout de même encourager les élèves qui seraient plus à risque. Par contre, un effort du côté de l'alimentation serait bénéfique pour l'ensemble de notre clientèle.</i>	
Sous-objectifs	Moyens
<i>50% des élèves identifiés à risque augmentent leur temps d'activité physique.</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Comité d'accompagnateurs « santé » pour réaliser le suivi des élèves pour les activités physiques.</i> - <i>Réaménagement de la cour d'école dans le but de favoriser les jeux.</i> - <i>Mois du méritas en lien avec l'activité physique décerné par les enseignants d'éducation physique.</i> - <i>Conférence par une nutritionniste.</i>
Indicateurs	
<i>Deux cueillettes de données (décembre et mai) à l'aide de l'outil d'auto-évaluation.</i>	
Ressources allouées par l'école; accompagnement souhaité; partenariat	

F. Les mécanismes de suivi et de reddition de compte mis en place par l'école

Cette section permet d'annoncer les mécanismes de suivi et de reddition de compte qui seront mis en place par l'établissement tel qu'inscrit dans la LIP 209.2

La convention de gestion et de réussite éducative porte notamment sur les éléments suivants (LIP 209.2) :

1. Une cueillette de données d'auto-évaluation en septembre, janvier et en juin sur le sentiment de connaissance de la langue française, les saines habitudes de vie et le sentiment de sécurité en dehors des classes.
2. Un bilan annuel faisant état des trois cueillettes de données, accompagnées de recommandations pour l'année suivante.

G. La durée de la convention

Comme indiqué dans l'article 209.2 de la LIP , la commission scolaire et le directeur de chacun de ses établissements conviennent **annuellement**, des mesures requises pour assurer l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue entre la commission scolaire et la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

H. Les signataires

Pour l'École du Grand-Boisé

La directrice,

Madame Josée Henley

Pour la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais,

Le directeur général,

Le directeur général adjoint,

Monsieur Jean-Claude Bouchard

Monsieur Marcel Lalonde